



Délibération n°2023-012
Comité syndical du 15 juin 2023

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT DELEGUE DESIGNÉ PAR DOUARNENEZ COMMUNAUTE

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué s'est réuni le 15 juin 2023, au siège du SMPPPC à Pont-l'Abbé.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Stéphane LE DOARE, Céline GAZ-LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Gaël LE MEUR, Annick MARTIN, Michel LOUSSOUARN, Jean-Michel GAIGNE, Cyrille LE CLEACH, Gwénola LE TROADEC, Yvan MOULLEC, Marc RAHER
Excusés	Didier GUILLON, Anne MARECHAL, Jean-Marc PUCHOIS, Bernard PELLETER, Forough DADKHAH, Marc BIGOT, Jean-Luc TANNEAU, Daniel LE PRAT, Yannick LE MOIGNE, Dominique BOUCHERON
Excusés ayant donné pouvoir	Anne MARECHAL ayant donné pouvoir à Céline GAZ-LE TENDRE, Michaël QUERNEZ ayant donné pouvoir à Gaël LE MEUR

Représentant 18 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 10 mai 2023, Douarnenez Communauté a procédé à la désignation d'un nouveau délégué titulaire au sein du Comité syndical en remplacement de Philippe Audurier qui a démissionné de la présidence de Douarnenez Communauté

L'article 6.1 des statuts prévoit que le Comité syndical élit parmi ses membres un Bureau composé d'un Président et de sept Vice-présidents comme suit :

- Un président et un Vice-président, parmi les délégués désignés par l'Assemblée départementale
- Deux Vice-présidents parmi les délégués désignés par l'Assemblée régionale
- Un Vice-président parmi les délégués désignés par l'assemblée communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération
- Un Vice-président parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud
- Un Vice-président, délégué désigné par l'Assemblée communautaire de la communauté de communes Cap-Sizun – Pointe du raz
- Un Vice-président, délégué désigné par l'Assemblée communautaire de la communauté de communes Douarnenez Communauté.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un Vice-président, délégué désigné par le Conseil communautaire de Douarnenez communauté.

Le Président propose de procéder à un vote à main levée et demande si des membres du Comité syndical s'y opposent.

En conséquence,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Douarnenez Communauté en date du 10 mai 2023 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte et en particulier son article 6 ;

Le **Comité syndical** :

PROCEDE

A l'élection d'un Vice-président du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille délégué désigné par l'Assemblée communautaire de Douarnenez Communauté :

M. Dominique BOUCHERON s'est déclaré candidat.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 17

M. Dominique BOUCHERON est élu membre du Bureau, Vice-président.

M. Dominique BOUCHERON est proclamé Vice-président et immédiatement installé.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**



Maël DE CALAN